ABONNEMENS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . »» 20
Les abonnemens commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÉGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Cochem (Prusse), le 14 août :

Hier, le feu a dévoré 124 maisons à Seinhem, endroit situé près d'ici. On n'a pu en préserver qu'une vingtaine et l'église, qui sert en ce moment de refuge à tous les malheureux qui n'ont plus d'asile. Deux pères de famille ont péri victimes de leur zèle, beaucoup de personnes de Seinheim, de Merl, de Zell et de Bremm n'ont pas encore reparu et ont probablement trouvé la mort dans les flammes.

— On écrit de Mayence, le 12 août :

Aujourd'hui le fort Hardenberg ne renferme plus de détenus politiques. Les quatre qui y restaient encore, ont été transportés ce matin sous escorte militaire à la citadelle. On apprend que leur détention touche à sa fin.

— On écrit de Vienne, le 12 août :

Le mariage de l'archiduc Albert, qui se trouve en ce moment à St-Pétersbourg, avec la princesse russe Olga paraît être tout à fait décidé.

ANGLETERRE. — Londres, le 19 aout.

Dans la séance du 16 de la chambre de lords, le vicomte Strangford a présenté une pétition des négocians qui font le commerce de la gomme avec la côte occidentale de l'Afrique Ils exposent qu'en 1832, les Français déclarèrent la guerre aux Trazars, tribu de maures qui exerce une grande influence sur ce commerce. Vers la fin de 1813, le gouverneur de Sénégal annonça qu'il bloquerait la côte de Portendie parce qu'il était en guerre avec les Trazars; sur les réclamations de l'Angleterre, la France déclara qu'elle n'avait pas l'intention de bloquer le port de Portendie; cependant, au mois de juillet 1834, le gouverneur de Sénégal envoya deux vaisseaux de guerre dans la baie de Portendie. Deux vaisseaux appartenant à des Anglais qui faisaient le commerce de la gomme se trouvaient dans la baie. On avait embarqué les cargaisons de gomme qui étaient préparées sur le rivage. Le commandant français ordonna de faire partir les deux navires sans la gomme et sur le refus des capitaines anglais, un des vaisseaux français tira plusieurs coups de canon sur le pavillon anglais que l'on avait placé sur la gomme déposée sur le rivage. Les deux navires marchands furent capturés et envoyés au Sénégal et on ne les rendit qu'après que leur propriétaire eut perdu tous les bénéfices de l'expédition. En 1835, le 5 février, le port de Portendie fut bloqué par les Français et le blocus dura six mois.

Un des pétitionnaires prétend qu'au moment où il avait voulu charger la gomme sur son navire, l'escadre de blocus l'en empêcha, bien qu'il fut arrivé dans la baie quinze jours avant le blocus. Les pétitionnaires ajoutent qu'ils ont perdu par suite du blocus 100,000 liv. st., et qu'il est survenu entre les négocians anglais et les marchands maures une interruption du commerce de la gomme qu'il a été impossible de faire cesser, et que ce commerce a entièrement passé entre les mains des Français. Les pétitionnaires ont adressé des réclamations au gouvernement français, par l'intermédiaire de lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, qui les a trouvées justes; mais le gouvernement français a refusé toute satisfaction sous divers prétextes que les jurisconsultes conseillers de la couronne ont trouvé inadmissibles. En conséquence les pétitionnaires demandent l'intervention de la chambre pour leur faire obtenir la réparation à laquelle ils ont droit.

Lord Melbourne a répondu : nous sommes convaincus que les agens du gouvernement français ont porté une atteinte grave au droit des sujets britanniques, et je suis peiné de dire que le gouvernement français persiste dans une opinion contraire. Néanmoins je déclare que l'affaire a été soumise au gouvernement français dans les termes les plus sérieux. Le gouvernement espère obtenir une réparation pleine et entière aussitôt que les principes développés par le noble lord seront appréciés à leur juste valeur.

La pétition est déposée sur le bureau.

— On nous écrit d'Alexandrie, le 22 juillet :

Le steamer anglais *Confiance* est arrivé ici avec des dépêches pour le consul-général, et prendra à bord le capitaine Walker qui quitte le commandement du vaisseau amiral turc, et se rend à Constantinople pour se justifier vis-à-vis du Sultan. Un autre packet anglais est arrivé ici avec des dépêches de l'amiral Stopford. La frégate *Tyne* est arrivée à la station d'Alexandrie. (*C.*)

— La correspondance de Dublin du *Morning-Chronicle* s'exprime ainsi : Malgré les contradictions simultanées de trois journaux du soir qui ont contesté les bruits de modification ministérielle, on croit qu'une modification de cabinet est inévitable et qu'elle donnera de la force au gouvernement de S. M. L'élévation de M. Spring Rice à la pairie serait populaire sous plus d'un rapport, surtout parce que le gouvernement y gagnerait dans la chambre des lords un éloquent défenseur. La nomination de M. Baring, comme successeur du chancelier de l'échiquier, ferait renaître la confiance, surtout appuyée par des noms tels que ceux de Macaulay et de Gisborne. Si une combinaison semblable faisait entrer dans le cabinet les lords Clarendon et Dumpferline, la prochaine session du parlement s'ouvrirait sous de favorables auspices.

— Le chevalier Paul de Midosi, s'embarquera sur le paquebot, le *Liverpool*, pour se rendre à son poste de plénipotentiaire à Bruxelles, après avoir passé 15 jours à Londres.

— L'argent est rare et l'on offre 6 p% d'escompte sur les bons de l'échiquier. Le courtier de la banque a payé pour 40,000 liv. de bons ce matin ce qui a fait descendre la prime à 16 sh. La souscription monte jusqu'ici à 1 million 300,000 liv.

FRANCE. — Paris, le 20 aout.

A midi et demi, le roi est arrivé au château des Tuileries. Quelques instans après, les ministres se sont réunis en conseil sous la présidence royale : avant d'aller au conseil, M. le maréchal Soult avait donné audience à plusieurs ambassadeurs, notamment à M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche.

— On écrit de Bordeaux, le 18 août :

M. le maire de Bordeaux a adressé le discours suivant à S. A. R. le duc d'Orléans :

« Au nom de la population bordelaise, je salue avec joie votre arrivée. Soyez les bien venus, nobles représentans d'un père, d'une mère, objets de notre amour, de notre reconnaissance, car ils déplorent les maux qu'il ne leur a pas été donné d'atténuer. Soyez les bien venus, car nos cris de détresse, loin de ralentir vos pas vers nous, les ont pressés. Soyez les bien venus, car vous voudriez pouvoir dire, avec la sympathie que vous ressentez déjà : « Nous avons vu par nous-mêmes. »

» Il est pénible, monseigneur, de mêler de tristes pensées à la joie de cette belle journée, mais si je les laisse entrevoir, entraîné par la vérité que vous venez chercher, leur impression sera bientôt adoucie à l'aspect d'une population heureuse de contempler en V. A. R. la dynastie de juillet, d'y avoir des consolateurs et des appuis. Sa foule empressée, ses édifices, ses navires pavoisés, voileront à vos yeux l'inactivité de son commerce. »

Voici la réponse de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans au discours de M. D. Johnston, maire de Bordeaux :

» M. le maire, vous pouvez être certain qu'ici comme partout ailleurs, les intérêts de Bordeaux, dont vous venez d'être l'interprète, seront toujours présens à ma pensée, car je ne puis connaître l'intérêt général de la France, qu'en m'éclairant sur les besoins particuliers de toutes ses parties.

» En entrant pour la première fois dans cette ville dont la France s'énorgueillit à juste titre, je regrette vivement de la trouver en proie à des souffrances que j'espère du moins ne devoir être que passagères.

» Ma position m'a laissé étranger aux causes qui ont créé ses souffrances et m'interdit toute action directe sur les remèdes que vous invoquez aujourd'hui, mais elle m'a fait un devoir d'étudier avec conscience, et de connaître à fond tout ce qui se rattache à l'état actuel et à l'avenir de Bordeaux.

» Ainsi que vous l'avez dit, M. le maire, c'est la vérité que je cherche avant tout; la vérité, seule puissance de l'époque, seule base des rapports solides et durables entre les populations et ceux auxquels elles ont remis le soin de les gouverner; la vérité, vos concitoyens me la diront avec confiance et franchise, et je compte sur vous tous, messieurs, organes et représentans éclairés du peuple bordelais, pour m'entourer de toutes les lumières que je dois attendre de vous.

» Aujourd'hui que le roi obligé, par le soin des affaires de l'état, de renoncer à un projet qui lui sera toujours cher, m'envoie vers vous à sa place : c'est avec émotion que je me trouve au milieu de cette population active et intelligente. Ses efforts courageux et persévérans ont toujours poursuivi, à travers bien des vissicitudes, l'alliance de la liberté constitutionnelle et légale avec l'ordre, et soutenu les principes que le roi mon père défend sur le trône, où l'a porté la volonté nationale.

» Elevé moi-même dans ces principes, au milieu de nos contemporains, je m'unis à toutes les sympathies de la population bordelaise; mon amour ardent de la grandeur et la prospérité de la France m'associe également à ses tentatives hardies qui de Bordeaux envoient flotter sur des mers lointaines le pavillon de la France. Unis ensemble par des liens aussi puissans, nos cœurs, nos bras seront toujours d'accord. »

Des cris nombreux de *vive le roi! vive le duc et la duchesse d'Orléans* ont accueilli la réponse de S. A.

En ce moment on a annoncé Mgr. l'archevêque. Le duc d'Orléans s'est empressé d'aller le recevoir au bas du perron, et l'a conduit à Mme. la duchesse d'Orléans, qui s'est long-temps entretenue avec sa grandeur.

LL. AA. RR. ont voulu marquer leur passage à Bordeaux par des bienfaits : des ordres ont été donnés par elles pour qu'une somme de 40,000 francs fut consacrée à dégager du Mont-de-Piété les objets de première nécessité. Des distributions de pain auront lieu aussi quotidiennement pendant tout le séjour de LL. AA.

— Nous avons annoncé il y a quelques jours que le roi et la reine des Belges étaient sur le point de se rendre en Angleterre pour faire une visite à la reine Victoria. Ils doivent partir d'Ostende dans les derniers jours d'août. On prétend que cette visite est faite pour arranger quelques affaires de famille. On sait qu'il règne beaucoup de froideur entre la reine et sa mère la duchesse de Kent. Celle-ci avait soutenu l'administration de lord Melbourne contre les efforts des tories, et la reine Victoria ayant paru adopter les principes du duc de Wellington, se montrait disposée à appeler les tories aux affaires. Les choses en sont venues au point entre la mère et sa royale fille que la duchesse de Kent serait forcé de faire un voyage sur le continent, si le roi Léopold ne parvenait pas à rétablir la bonne harmonie.

Le roi des Belges doit en même temps négocier le mariage de la reine avec le prince Albert de Saxe-Cobourg, fils du duc régnant. (*Corresp.*)

— Le roi vient d'informer le conseil des ministres qu'il avait désigné le général Baudrand pour aller à Constantinople complimenter le jeune sultan sur son avènement au trône. Un pareil choix a une grande importance au milieu de toutes les péripéties de la question d'Orient. Disons ici toute la vérité.

L'amiral Roussin, comme ambassadeur ordinaire, n'a pas paru satisfaire à toutes les exigences de la situation. Le choix qu'on fait du général Baudrand comme ambassadeur extraordinaire, peut être, à bon droit, pris pour une candidature anticipée aux fonctions dont les titulaires sont désignés, non par le roi lui-même, mais par le conseil. (*Const.*)

— Voici la nouvelle qu'on lit ce matin dans le journal légitimiste *la France*, et dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Un courrier venant, dit-on, de Bordeaux, et expédié à Louis-Philippe, par M. le duc de Chartres (c'est ainsi que cette feuille légitimiste désigne le duc d'Orléans), est arrivé ce matin de bonne heure à St.-Cloud. On nous assure qu'aussitôt son débotté, il a été arrêté et mis entre les mains de la gendarmerie. Nous nous dispensons de tout commentaire à cet égard, les motifs de cette arrestation donneront lieu à des versions toutes différentes. »

— Le journal la *France* avait annoncé hier que l'amiral Duperré avait donné sa démission.

Aujourd'hui nous remarquons dans *l'Eclaireur de la Méditerranée*, journal de Toulon du 16, les lignes suivantes :

« Des lettres écrites du ministère de la marine annoncent que définitivement l'amiral Duperré a donné sa démission et qu'il ne signe plus. »

Feuilleton.

LE PAVILLON NOIR.

Suite et fin. — (Voir le POLITIQUE du 19 août.)

Cependant le *Robuste* était en panne sous la batterie menaçante de son ennemi qui se tenait par le travers de sa banche à une portée de mousquet, prêt à le foudroyer à la moindre apparence d'hostilité.

— Fermez vos sabords, envoyez-moi un canot, ou je vous coule à l'instant! nous cria une voix impérieuse partie du schooner.

En ce moment critique, où tout à notre bord paraissait frappé de stupeur, un pavillon semblable à celui qui flottait sur le pirate, fut arboré par le mousse du capitaine, au haut de notre grand mât à côté de celui des Etats-Unis.

A cette vue, qui porta notre étonnement à son comble, le schooner descendit une de ses embarcations. Celui qui la commandait était un grand et beau jeune homme d'une trentaine d'années, aux cheveux blonds, au regard doux et mélancolique, à la taille mince et cambrée, quoique aux membres robustes; il était vêtu d'une espèce d'uniforme de marine; mais sans épaulettes, et un simple poignard était suspendu à sa ceinture. Jamais un plus beau visage, une tournure plus distinguée, un ensemble plus séduisant n'avaient frappé mes yeux, et n'eût été l'évidence, je n'aurais pu croire que je me trouvais en présence d'un de ces écumeurs de mer, la terreur des marins de toutes les nations.

— Capitaine Edgewood, dit-il avec un accent aussi doux que celui d'une femme, en abordant le capitaine qui se promenait à pas lents et d'un air sombre sur le gaillard d'arrière, capitaine Edgewood, Alidar m'a chargé de vous saluer et de vous assurer de son inaltérable amitié et de son éternelle reconnaissance. Il m'a aussi prescrit de vous exprimer tout le regret qu'il éprouve d'avoir retardé votre voyage. Et vous, capitaine Edgewood, n'avez-vous rien à faire dire à Alidar, demanda-t-il d'une voix émue, voyant que le capitaine gardait le silence.

— Dites-lui que j'espère qu'il a été fidèle à la promesse qu'il m'a faite et que je fais des vœux pour qu'il abandonne sa funeste et dangereuse carrière, répondit enfin le capitaine.

— Alidar ne trahit jamais sa parole, mais il ne peut encore renoncer au périlleux état que le sort l'a forcé d'embrasser, répondit l'envoyé du pirate. Nous avons vu ce qui s'est passé à votre bord, reprit-il, après une courte pause, et mon chef m'a ordonné de lui amener les mutins, car vos ennemis sont les siens; ainsi donc, veuillez me les désigner, afin que je puisse remplir cette partie de ma mission.

A cette demande aussi extraordinaire qu'inattendue, tous les yeux se tournèrent avec inquiétude vers le capitaine, qui s'empressa de répondre qu'il n'avait aucune plainte à former, et que si son équipage avait manifesté l'intention de se défendre, il ne l'en estimait que davantage

— Se défendre! mais ils n'ont donc jamais entendu parler d'Alidar, ils ne savent donc pas qu'avec son petit schooner, Alidar prend ou coule des bâtimens de vingt canons, dit l'officier pirate avec un sourire exprimant à la fois le mépris, la confiance et l'orgueil; quoiqu'il en soit, continua-t-il après un instant de silence pendant lequel son regard calme et assuré, s'était pour ainsi dire lentement promené sur tous les visages rendus blêmes par la crainte du dénoûment; quoiqu'il en soit, je consens à vous laisser vos hommes, puisque vous daignez leur pardonner, mais qu'ils sachent et qu'ils n'oublient jamais que c'est à votre intercession seule qu'ils doivent la vie : si un pareil acte d'insubordination avait lieu sur un bâtiment commandé par Alidar, cinq minutes ne s'écouleraient pas que justice ne fut faite : un mot, un geste, un regard suffisent à son bord, pour faire hisser un homme au bout de la grande vergue, *quel que soit son grade*, ajouta-t-il, en fixant particulièrement le lieutenant dont la contenance embarrassée témoignait assez de la gêne qu'il éprouvait. Il vous a été défendu sous peine de mort, d'échanger une seule parole avec les hommes de ce bâtiment, dit-il en se penchant nonchalemment par dessus les bastingages et en s'adressant à l'un de ses canotiers qui causait en ce moment avec un matelot du *Robuste*. Richard a désobéi; il est condamné et la sentence sera exécutée avant le lever du soleil, ajouta-t-il d'une voix aussi calme que s'il n'eut été question que de la chose la plus indifférente, tandis qu'il ne s'agissait de rien moins que de la vie d'un homme, et lorsque le capitaine voulut intercéder en faveur de Richard. Celui dont vous demandez la grâce est un des plus coupables du petit nombre de ceux qui existent encore de l'équipage de la goëlette, et Alidar ne l'a pas oublié, lui répondit le pirate d'un accent profond, tandis que dans ses yeux, naguère encore si calmes et si doux, brillait une sombre et sinistre lueur.

Je ne savais pas encore alors ce que signifiaient ces paroles; mais elles me parurent sans réplique car le capitaine garda le silence. — Adieu capitaine Edgewood, adieu, lui dit-il ensuite; puissent les vents favorables vous conduire promptement et heureusement à votre destination, Alidar ne vous oubliera jamais et ses vœux vous accompagneront partout; puis s'élançant dans sa chaloupe, il regagna son navire, lequel, après avoir amené et hissé trois fois son pavillon en signe d'honneur, orienta ses voiles et dirigea sa route vers le Nord. Bientôt après un coup de canon retentit sur les vagues et nous vîmes un homme se balancer entre la mer et le ciel. C'était sans doute Richard qui subissait déjà la peine de sa désobéissance. Pénétrés d'horreur, nous contemplâmes cet affreux spectacle jusqu'à ce que le schooner eut entièrement disparu à nos yeux, au milieu des brouillards de la nuit.

— Messieurs, dit le commandant en rompant le premier le long silence qui suivit la disparution du pirate, quelle opinion devez-vous avoir de moi après ce qui vient de se passer? Aucune réponse n'ayant été faite à cette question indirecte, il reprit ainsi : — Je sens que je me trouve dans une fausse position non-seulement vis-à-vis de vous, mais encore vis-à-vis de tout l'équipage; ma situation est trop grave et surtout trop pénible pour que je consente à y rester volontairement : prêtez-moi donc votre attention et vous apprendrez par quel enchaînement de circonstances extraordinaires, je me trouve être sinon l'ami, du moins le protégé du redoutable Alidar.

Le *Robuste* fut remis en route et passagers, officiers et matelots, nous nous assimes tous autour du capitaine qui commença ainsi sa narration :

Je me trouvais mouillé, il y a environ quatre ans, sur la rade de la Havane; mon chargement était fait, mon ancre était à pic et je n'attendais plus, pour mettre à la voile, que le lever de l'aurore. Le jour avait été brûlant, la nuit était sombre; le ciel orageux et l'atmosphère étouffante ne m'ayant pas permis de goûter le sommeil dans ma cabine, je m'étais levé et je me promenais sur le pont de mon brick, en pensant avec regret, à mon second qui venait de m'être enlevé par la fièvre jaune qui faisait en ce moment d'affreux ravages, lorsque mon attention fut soudainement attirée par un grand tumulte à bord d'une goëlette que j'avais prise pour un négrier et qui était venue ce soir-là même, jeter l'ancre non loin de moi; mais tout étant bientôt retombé dans le silence, j'avais repris ma promenade interrompue, lorsque à la fugitive clarté des feux épars, qui illuminaient par intervalles la rade, je crus distinguer un corps mobile et blanc qui s'avançait lentement vers mon navire, et peu d'instans après, j'entendis distinctement le bruit d'une baleine pressée et haletante. Voyons ce que c'est, dis-je à voix basse à un matelot qui se trouvait près de moi. Nous descendîmes dans la yole, nous

Ce fait est entièrement controuvé.

La nouvelle d'une discussion fort vive, publiée par le journal le *Temps*, et à la suite de laquelle M. le ministre de la marine aurait donné sa démission, est aussi dénuée de fondement que le fait même, et les réflexions que cette feuille y ajoute, étant sans objet, tombent naturellement.

— Le *Journal des Débats* donne les explications suivantes sur l'affaire de Portendic, agitée devant la chambre des Lords :

« Portendic, au nord de Saint-Louis de Sénégal, a toujours été considéré, et même se trouve mentionné dans toutes les géographies, comme une dépendance de la colonie française ainsi que tout le reste de la côte jusqu'au Cap-Blanc. La gomme est le principal article de commerce de cette colonie. La traite de cette denrée se fait chaque année avec les Maures trarzas aux escales du fleuve, et avec les Maures du Sahara dans la baie de de Portendic, sur l'Océan.

» Dans le siècle dernier comme aujourd'hui, la France a toujours soutenu la prétention d'interdire aux navires étrangers l'accès de Portendic à l'époque de la traite des gommes. Les Anglais de la colonie de Bathurst, à l'embouchure de la Hambie, veulent disputer aux Français un droit consacré par une très-longue possession, et nous ravir ainsi la moitié de l'unique profit commercial un peu important que présentent ces contrées. Le gouverneur français du Sénégal a résisté à cet envahissement injuste, et il a forcé les traficants anglais à se rembarquer sans leur permettre d'enlever les gommes. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 13 août.

On écrit de Victoria, 10 août, qu'Espartero est entré dans cette ville avec son armée. Les troupes sont admirables par leur discipline et leur tenue. Huit bataillons et autant d'escadrons carlistes se sont portés vers Guevara. On croit que l'armée de Navarre coopérera avec celle d'Espartero pour assiéger le fort de Guevarra.

— La *Gazette de Madrid* publie un bulletin d'Espartero sur sa marche d'Amurrio à Vitorio, sans rencontrer d'opposition bien qu'il s'attendit à être attaqué par Maroto.

S'il faut en croire le *Pilote*, des négociations de paix sont entamées par des agents anglais, par le parti carliste ou les chefs les plus influens.

On dit qu'une convention a été signée entre Espartero et Maroto. Les dispositions sont 1° bannissement de don Carlos avec une pension: conservation des titres et grades des carlistes; concessions des fueros aux provinces.

— On écrit de Bayonne, le 17 août :

« Nous apprenons que six compagnies du 11e de Navarre sont entrées à Elisondo avec l'ordre exprès de défendre la ville et de tenir jusqu'à l'extrémité dans le cas où les révoltés tenteraient un coup de main. Il paraît que les 13e et le 5e de Navarre allaient se soumettre lorsque l'arrivée du 12e de Navarre a changé brusquement toutes les dispositions. Don Carlos quitte le 14 San Esteban, pour aller passer en revue les bataillons navarrais dans l'Ulzama et tâcher par sa présence de les empêcher de donner la main aux insurgés. Le danger devient tous les jours plus imminent pour Maroto.

— L'enquête qu'avait sollicitée le général D. Antonio Van Halen relativement aux événemens de Ségura et dont on a parlé il y a quelque temps, est enfin terminée. Cet officier a été défendu devant le conseil par son frère don Juan Van Halen, qui, à propos de ces opérations, a fait un parallèle brillant et fort adroit entre le caractère de la guerre des montagnes qui a lieu en Espagne et le caractère de celle qu'il fit en 1818 et 1819 sous les ordres de Yermolow au Caucasse. Le ministère Alaix, voulant donner une preuve de sa satisfaction à don Antonio Van Halen, vient d'accéder à la demande d'Espartero et d'envoyer ce général comme chef d'état-major aux armées réunies. Les deux frères doivent partir ces jours-ci l'un pour Orduna et l'autre, don Juan Van Halen, pour Santander, où il recevra de nouveaux ordres.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 août.

Le roi et la reine partiront lundi 26, d'Ostende, pour l'Angleterre : un yacht de la marine royale doit venir prendre LL. MM, et leur suite.

—Le roi a reçu les lettres par lesquelles le sultan Abdul-Medjid notifie à S. M. la mort du sultan Mahmoud II, son père, et son avènement au trône. (*Moniteur.*)

— Par arrêté royal en date du 17 juillet, le sieur E. Pottiez est nommé consul à Démérary (Guiane anglaise.) (*Idem.*)

— M. le baron de T Serclaes, envoyé extraordinaire auprès de quelques membres de la confédération germanique, a été reçu le 9 par S. A. S. Mgr. le prince de Lippe-Detmold, au château de Schlieder, et le 12 par S. A. S. Mgr. le prince de Valdeck, au château de Pyrmont. Notre envoyé est accueilli, suivant ce qu'on rapporte, de la manière la plus flatteuse. (*Ind.*)

— A dater de jeudi, 22 août courant, les bureaux du département de la guerre seront transférés rue Royale, n. 3.

— On annonce qu'aux prochaines fêtes de septembre à Bruxelles de brillans concerts seront donnés au Parc par la Société de la Grande-Harmonie concurremment avec l'excellent corps de musique du régiment des guides. A cette occasion les principales allées du Parc seront illuminées avec autant de goût que de profusion. Outre une grande quantité de lampions attachés le long des arbres, des guirlandes en verres de couleur seront suspendues de chaque côté de ces délicieuses promenades, ce qui est à même d'offrir un aspect des plus séduisans.

Le programme officiel des cérémonies et réjouissances publiques, qui auront lieu pour célébrer le 9e anniversaire de nos mémorables journées, ne tardera pas à paraître. Si le temps nous est quelque peu favorable pour cette époque, ce qui est à désirer, les étrangers, déjà si nombreux à Bruxelles actuellement, ne manqueront certes pas d'affluer dans la capitale.

—La commission directrice de l'Exposition Nationale des produits des Beaux-Arts procède actuellement à l'examen d'admission et au placement des œuvres très-nombreuses adressées pour l'exposition. Cette commission, dont la nomination est déjà assez ancienne, se compose de MM. le comte A. de Beaufort, président, Van Assche, Eug. Verboeckhoven, de Keyser, peintres (ce dernier en remplacement de M. Wappers qui n'a pas accepté); Jehotte, scupteur; Héris, marchand de tableaux; Verdussen, ancien membre de la Chambre, et Materne, directeur des affaires étrangères, amateurs.

Bruxelles, le 20 août. — (3 heures). — Les agents de change pourraient se dispenser de se réunir officiellement, s'il n'y étaient obligés par les lois et réglements; la cote est aujourd'hui l'accomplissement d'une formalité pas autre chose. Quant aux résultats, il faut se demander ce que sont devenues les actions des sociétés qui figuraient jadis avec des primes énormes, qui sont tombées au pair, puis plus bas, et enfin dont on ne parle plus. Il ne s'est rien traité; rapporter les cours serait de notre part une véritable dérision.

L'actif espagnol, s'il n'était arrêté par la décadence excessivement progressive des autres valeurs, devrait jouir d'une grande faveur en raison des nouvelles qui affluent de toutes part, mais au contraire il baisse frappé par le découragement général, on le cote 18 1/16.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza continue à prendre faveur, il y a de la demande à terme; la graine de colza est demandée, tourteaux précédents prix

Anvers, deuxheures 3/4.— Par Voie Télégraphique.—Ardoin 18 1/16 1/8.

Amsterdam, 10 août (5 heures.

Dette active 2 1/2 p. c. 54 3/16, 5 p. c. 99 3/4, billet de chance 26 5/16 3/8, Société de commerce 172 1/2, Ardoin 18 118 5/16.

LIÉGE, LE 22 AOUT.

La plupart des journaux belges se sont vivement occupés d'un article du *Journal des Débats* qui tendait à démontrer la nécessité de protéger, par une nouvelle élévation de droits, la fabrication des lins et des toiles en France, et ils n'ont pas eu de peine à réfuter tout ce que cet article renfermait d'inexact et d'exagéré. Il faut avouer aussi que jamais un journal grave et sérieux ne s'est permis, dans une question commerciale et industrielle, des écarts semblables à ceux que le *Journal des Débats* a commis, et qu'il était difficile d'adresser à la Belgique des reproches moins fondés que ceux que ce journal a articulés contre nous.

Le *Journal des Debats* a osé soutenir que les relations de la France et de la Belgique sont aujourd'hui, à peu près, comme si rien n'avait été changé en Europe au mois de juillet 1830! Eh bien, quel était, à cette époque, l'état de nos relations avec la France? Le voici. C'est le *Journal des Debats* lui-même qui parle :

« L'arrêté pris par le roi Guillaume en 1823 et converti en loi en 1824, repoussait, d'une manière absolue, nos draps, nos verreries, nos eaux-de-vie de grain, et plusieurs de nos produits chimiques; il n'autorisa l'introduction en France, du vin et des boissons distillées que par la frontière de mer, et il chargea d'une taxe énorme nos porcelaines et nos poteries de toute sorte, notre bonneterie, nos soies et beaucoup d'autres articles encore; ce n'était pas le drap en général qu'on prohibait, mais le drap français spécialement. Ce n'étaient pas tous les vins qu'on accablait de droits exorbitans, c'était exclusivement le vin de France. C'était donc pour nous une véritable mise hors la loi commerciale. »

Tel est, en peu de mots, le tableau que trace le *Journal des Débats* de nos relations avec la France avant la révolution belge. Il est exact. Voyons maintenant si ces relations sont encore à-peu-près les mêmes aujourd hui; voyons si nous n'avons rien fait pour détruire la barrière qui avait été élevée, par le gouvernement hollandais, le long de nos frontières méridionales, et appuyons nous sur des faits patens, reconnus, et qui ont déjà été signalés par la presse de Bruxelles.

Avant 1830, le gouvernement des Pays-Bas avait décidé que l'importation des vins français ne pourrait avoir lieu que par mer. — Depuis 1830, le gouvernement belge a autorisé l'entrée des vins français par la frontière de terre.

Avant 1830, le gouvernement des Pays-Bas avait établi des taxes considérables sur les vins, la bonneterie, les porcelaines et les eaux-de-vie de France. — Depuis 1830, le gouvernement belge a diminué ces taxes.

Avant 1830, le gouvernement des Pays-Bas avait pris des mesures destinées à fermer aux bateaux français l'accès de nos canaux. — Depuis 1830, le gouvernement belge a admis ces bateaux dans nos canaux aux mêmes conditions que les bateaux belges.

En 1830, le gouvernement des Pays-Bas avait prohibé les draps, les produits chimiques et les verreries de France. — Depuis 1830, le gouvernement belge a levé ces prohibitions.

Voilà ce que la Belgique a fait pour la France! Et c'est en présence de ces faits que le *Journal des Débats* soutient que nos relations avec la France n'ont subi presqu'aucun changement depuis 1830!

Quel a été, maintenant, le rôle de la France, à notre égard? Nous a-t-elle accordé en retour quelques concessions avantageuses? A-t-elle levé les nombreuses prohibitions dont fourmille son tarif? A-t-elle songé à les remplacer par des droits modérés? A-t-elle fait, depuis 1830, le moindre pas vers un système plus libéral? Non. On en jugera par l'extrait suivant de son tarif que nous recommandons à l'attention de tous les publicistes qui ont pris part aux dernières discussions soulevées par l'article du *Journal des Débats*.

LISTE DES PRODUITS

Dont l'importation est prohibée en France.

1. Acier ouvré;
2. Bonneterie en laine;
3. Id. en coton;
4. Boissons de l'étranger, de grains ou de pommes de terre;
5. Boutons plaqués, id. d'ivoire, de nacre, de fer, d'acier;
6. Cartes à jouer;
7. Chapeaux de cuir;
8. Chicorée, brûlée, préparée ou moulue;
9. Coutellerie;
10. Cuivre, filé, poli;
11. Id. ouvré, filé sur soie;
12. Curcuma moulu;
13. Tulle de fil et de soie;
14. Dentelle de coton;
15. Draps;
16. Casimir;
17. Etain ouvré;
18. Fonte moulée;
19. Fer forgé en massiaux ou prismes;
20. Fer blanc ouvré;
21. Ouvrages en fer, ferrailles et mitrailles;
22. Fil de coton ou mélangé de coton;
23. Fil de laine blanche ou teinte;
24. Fils de poil, autres que fils de poil de chien, chèvre ou vache;
25. Habillemens neufs de toute espèce;
26. Horlogerie, montres d'or, d'argent, de similor;
27. Linges en tissus de cotons;
28. Poudre à tirer;
29. Produits chimiques;
30. Quinquina;
31. Tabac, pour compte particulier, fabriqué ou préparé;
32. Tissus d'or faux et d'argent faux;
33. Tissus de coton;
34. Tissus de laine, de crin et de poil;
35. Tissus d'écorce purs ou mélangés;
36. Bouteilles, verres et cristaux;
37. Voitures à ressort, garnies, peintes;
38 Zinc ouvré.

Veut-on connaître maintenant la liste des produits dont l'importation est prohibée en Belgique? La voici. Elle se compose de *six* articles :

LISTE DES PRODUITS

Dont l'importation est prohibée en Belgique.

1. Bois de teinture moulu;
2. Cuivre en flaon pour les monnayes;
3. Futailles vides;
4. Papier de différences espèces;
5. Sel brut, par terre;
6. Sucre id. id.

Ainsi la prohibition absolue pèse en France sur 38 articles, tandis qu'elle ne frappe que 6 articles en Belgique.

Et que l'on ne dise pas que l'élévation des droits du tarif belge est telle qu'elle équivaut, pour la plupart des produits, à une véritable prohibition; ce serait encore une erreur, et une erreur d'autant plus grande, que la comparaison du tarif belge avec tarif français, est, sous ce rapport encore, tout en notre faveur.

Ainsi, la moyenne des droits, d'après le tarif belge, est de 20 pour cent, tandis que elle est, d'après le tarif français, de 30 pour cent.

---

nous dirigeâmes avec précaution vers l'endroit d'où venait le bruit, et nous atteignîmes l'objet de nos recherches, au moment même où il allait disparaître pour toujours dans l'abîme. Nous tirâmes à nous et nous déposâmes dans l'embarcation, un homme, ou plutôt un cadavre, car il ne donnait plus aucun signe de vie, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise et un caleçon. Nous sommes arrivés trop tard et je crois que ce qu'il y a maintenant de mieux à faire c'est de le jeter aux requins, me dit flegmatiquement Tom, en se mettant en devoir de le précipiter à la mer, lorsqu'ayant par hasard, placé la main sur le cœur du noyé, j'y crus sentir un léger battement.

Bien que je ne fusse pas certain de ma découverte, c'en fut cependant assez pour me décider à le transporter à mon bord, nonobstant la répugnance de Tom et ses réflexions sur la folie qu'il y avait à conduire un mort sur un bâtiment prêt à appareiller, ce qui l'exposait, disait-il, à tous les malheurs et même au danger de périr (1). Je lui imposai silence et nous retournâmes au brick, où, après une demi-heure de soins persévérans, j'eus la satisfaction de rappeler à la vie celui que j'avais retiré des flots.

— Les traîtres! les infâmes! où suis-je! s'écria l'étranger lorsqu'il eut repris connaissance.

— A bord du brick américain le *Franklin*, que je commande, lui répondis-je.

— Ah! oui, je m'en souviens.....! le *Franklin*.....! C'est donc à vous que je dois la vie, à vous que.....! mais je ne suis pas un ingrat. Capitaine, ajouta-t-il, avec une soudaine énergie qui triompha de sa faiblesse, placez-vous de suite sous la protection des batteries, ou c'en est fait de vous.

— Que puis-je avoir à craindre au milieu d'un port ami?

— D'être enlevé.

— Enlevé! et par qui?

— Par l'équipage de la goëlette mouillée près de vous.

— Je puis compter sur mes hommes et j'ai huit pièces de canon.

— Cela ne vous empêcherait pas d'être égorgé vous et tout votre monde; renoncez-donc à tenter une défense inutile; épargnez le sang de vos matelots.

— Mais je dois mettre à la voile dans quelques heures.

— Alors, il y a un autre moyen de salut.

— Lequel?

(1) Idée superstitieuse des marins anglais et américains.

— Eteignez vos lumières, coupez votre cable sans bruit et laissez-vous dériver dans le plus grand silence, vers l'embouchure de la rade; le ciel est sombre et le vent favorable; je connais la passe, je dirigerai votre bâtiment.

— Mais encore ne me direz-vous pas...

— Plus tard vous saurez tout, maintenant il faut agir promptement, car il n'y a pas un instant à perdre, il y va de la vie ou de la mort de tous ceux qui se trouvent à bord de ce navire. Ne mépriser pas l'avis que je vous donne, ma reconnaissance doit vous répondre de ma sincérité.

Subjugué par un ascendant dont je ne pouvais me rendre compte, continua le capitaine, je fis exécuter la manœuvre indiquée par mon hôte inconnu et l'obscurité toujours croissante de la nuit, favorisa si bien notre entreprise que la rade entière resta plongée dans le calme le plus profond. Au lever du soleil, la terre que nous fuyions, ne nous apparaissait plus que comme un lointain et sombre nuage. Cependant, si nous avions échappé à un danger incertain, ce ne fut que pour tomber dans un péril plus redoutable, car un ouragan, tel que l'on n'en voit que dans les Antilles, ne tarda pas à se déchaîner contre nous, avec une effroyable furie : La lueur blafarde des éclairs, les éclats incessans du tonnerre, les hurlemens de la tempête, le sifflement aigu du vent dans les cordages, le déferlement des lames monstrueuses qui, en se précipitant sur nous avec une force irrésistible, enlevaient tout ce qui se trouvait sur le pont et menaçaient de nous faire sombrer à chaque instant; le craquement affreux de la charpente du navire torturé dans tous ses membres; les voiles ferlées, arrachées des vergues et emportées en tourbillonnant dans l'espace, le grand hunier frappé et brisé par la foudre, tout cela formait un spectacle à faire pâlir les plus intrépides. Marin depuis mon enfance, j'avais parcouru toutes les mers du globe, mais jamais je n'avais été témoin d'une semblable convulsion de la nature. Mon pauvre brick lutta vaillamment pendant tout un long jour et toute une longue nuit contre la fureur des vents et des vagues, mais après Dieu, ce fut au sang froid, aux connaissances nautiques et à l'intrépidité de celui que j'avais sauvé, que je fus redevable de la conservation de mon navire. J'avais remarqué avec une extrême surprise, qu'une autre pensée que celle de notre position critique avait paru le préoccuper pendant tout le temps qu'avait duré le danger imminent auquel nous venions d'échapper comme par miracle; aucune marque de crainte ni de faiblesse ne s'était manifestée chez lui pas même au moment où il paraissait ne plus y avoir pour nous aucun espoir de salut; ses yeux, sans cesse errans sur tous les points de l'horison, exprimaient une vague inquiétude qui semblait encore augmenter à mesure que l'ouragan perdait de sa violence. Il se passait en lui, quelque chose d'étrange dont j'allais lui demander l'explication, lorsqu'il s'écria tout à coup en pâlissant, la voilà!

— Qui! lui demandai-je.

— La goëlette pirate dont nous n'avons à attendre que des tortures et la mort.

— Mais à la distance où se trouve l'objet à peine perceptible que vous me désignez, il est difficile, sinon impossible de pouvoir distinguer quelle espèce de bâtiment ce peut être, objectai-je.

— Je *la* connais trop bien pour pouvoir me tromper, répondit-il; et comme il est impossible de lui échapper par la fuite, il ne nous reste d'autre chance de salut, que celle de combattre et de suppléer par la ruse à la force qui nous manque. Si vos hommes sont braves et déterminés, tout n'est pas encore perdu.

J'assemblai en conséquence mon équipage; je lui fis connaître le nouveau danger qui nous menaçait et après avoir reçu de chaque individu le serment de se défendre jusqu'à la mort, nous attendîmes l'événement en continuant notre route; deux heures après, la goëlette était par notre travers et à son premier coup de canon, je fis mettre en panne et amener mon pavillon en signe de soumission.

— Que le capitaine et autant de ses hommes que pourront contenir ses embarcations, se rendent à mon bord! s'écria-t-on de la goëlette.

— Mes embarcations ont été enlevées pendant l'ouragan, répondis-je.

Quelques instants après, des chaloupes remplies de monde débordèrent du pirate pour amariner; nous les laissâmes tranquillement approcher, mais lorsqu'elles ne furent plus qu'à une distance de quelques toises, nous leur lachâmes quatre coups de canons; et des trois canots qui nageaient en toute confiance vers mon navire, il ne resta plus sur la surface ensanglantée des eaux, que des débris auxquels se tenaient accrochés quelques hommes mutilés par notre décharge meurtrière; à cette attaque audacieuse imprévue, un cri de rage et de vengeance s'éleva de la goëlette ennemie, mais avant que son équipage fut revenu de son premier étonnement, nous avions orienté nos voiles, viré de bord et notre mitraille avait balayé son pont qui fut à l'instant chargé de cadavres. A ce premier succès, mon équipage électrisé poussa trois acclamations qui furent aussitôt couvertes par une bordée du pirate, laquelle ne nous fit heureusement que peu de mal. Nous rechargeâmes et nous attendîmes. Nous ne restâmes pas longtemps dans l'incertitude : la goëlette, peu endommagée, dans son gréement, revint sur nous et nous rangea de long en long; sa bordée

De quel droit le *Journal des Débats* se plaint-il donc de notre tarif? N'est-il pas mille fois plus libéral que le tarif français? Les concessions que nous avons faites à la France ne sont-elles pas aussi réelles que nombreuses? Et cependant le *Journal des Débats* affirme sérieusement qu'elles valent à peine l'honneur d'être nommées!

Le même journal avoue qu'un droit de vingt pour cent est, pour le pays, considéré comme fort réduit. Eh bien, on ne prélève pas un droit supérieur sur un grand nombre de produits qui nous sont fournis par la France. Il en est même beaucoup qui ne payent pas au-delà de 15 pour cent. De ce nombre sont les draps français qui étaient auparavant prohibés, comme le sont encore aujourd'hui les draps belges, dont on n'a pas même voulu permettre l'introduction moyennant un droit de soixante pour cent!

Mais ces concessions que le *Journal des Débats* regarde comme si insignifiantes, ont cependant été considérées comme très-avantageuses par le gouvernement français. Ainsi, dans la séance de la chambre des députés du 21 avril 1836, M. Duchâtel, aujourd'hui ministre de l'intérieur, disait : la chambre sait que des propositions *qui nous sont très-avantageuses* ont été faites aux chambres belges. » Quelques jours plus tard, M. Passy, le ministres des finances actuel, disait en traitant le même sujet : « Il y a une loi présentée en Belgique, en ce moment, qui contient des concessions en faveur de la France, *beaucoup plus grandes* que celles que nous avons demandées, nous, à la législature française en faveur de la Belgique. » Cet aveu ne renferme-t-il pas une réfutation péremptoire de l'article du *Journal des Débats*?

En dépit de ces faits, le *Journal des Débats* nous accuse *d'ingratitude*, et prétend que nous payons d'une assez mince dose de reconnaissance les services que nous a rendus la France. Il y aurait beaucoup à dire sur les services que nous a rendus la France, surtout dans ces derniers tems, lorsqu'elle a toléré la mutilation territoriale de la Belgique! Mais avant de nous accuser *d'ingratitude*, le *Journal des Débats* nous avait lui-même absous de ce reproche, ainsi que le fait très-bien remarquer l'*Observateur*. Voici ce qu'il disait au mois de janvier 1836, alors qu'il n'avait pas encore oublié nos concessions et nos avances :

« Qui pourra blâmer les belges de vouloir, à tout prix, sortir de l'état de blocus où on les retient parqués depuis cinq ans, entre les avant-postes hollandais, les lignes prussiennes et les douanes françaises? *Comment pourrions-nous avoir le droit de les accuser d'ingratitude?* Si nous avons de l'affection pour eux, *où en sont les preuves matérielles et palpables comme on les veut aujourd'hui?*

Le conseil communal de Verviers a demandé récemment au gouvernement, la prorogation de la loi du 3 janvier de cette année, dont les effets temporaires sont venus à cesser le 15 juillet dernier.

Cette loi permettait, comme l'on sait, l'entrée du froment et du seigle ainsi que de leurs farines, à un simple droit de 50 centimes par 1000 kilogrammes. Elle prohibait la sortie de ces mêmes grains et farines lorsque les prix étaient, pour le froment, de 22 francs au moins l'hectolitre, et, pour le seigle, de 13 francs et au-dessus l'hectolitre. Elle prohibait pareillement la sortie des pommes de terre et de leurs farines.

Le gouvernement n'a pu, comme on le présume bien, satisfaire à cette demande, par le motif bien simple qu'il n'est pas en son pouvoir de remettre une loi en vigueur sans le concours des chambres, et que les chambres ne sont pas en ce moment assemblées.

Nous croyons donc que la malveillance, ou l'esprit d'intrigue, auraient grand tort de chercher à exploiter cette circonstance, et de s'efforcer d'en tirer parti pour exciter et égarer le peuple, en lui faisant accroire que le gouvernement se refuse à venir à son aide. Il est évident, et le simple bon sens permet de le reconnaître, qu'il ne peut rien en cette circonstance.

D'ailleurs, la mesure provoquée par le conseil communal de Verviers, aurait-elle l'efficacité qu'on paraît en espérer? Il est permis de croire que non, puisque les prix du froment et du seigle ont été plus bas depuis le 15 juillet dernier (époque de la cessation de la loi en question), qu'auparavant; cette vérité ressort des chiffres ci-après qui donnent les prix moyens du froment et du seigle, pour tout le royaume, depuis le 1er. juillet dernier jusqu'au 10 août courant :

	Froment.	Seigle.
Du 1er au 6 juillet.	24-33	13-68
Du 8 au 13 id.	24-20	12-91
Du 15 au 20 id.	23-95	12-54
Du 22 au 27 id.	23-77	12-15
Du 29 juillet au 3 août.	24-16	12-44
Du 5 au 10 août.	23-99	12-58

On voit, en effet, par ces chiffres, que c'est précisément dans la période qui a précédé l'expiration de la loi, et alors que la prohibition à la sortie ainsi que la libre entrée existaient encore, que les prix ont été le plus élevés tant pour le froment que pour le seigle; et que, depuis, il y a eu, quoique d'une manière peu prononcée, une tendance à la baisse.

Pour ce qui regarde les pommes de terre, on voit également par les chiffres des mercuriales mensuelles publiées par le ministère de l'intérieur que, dans la province de Liége, et, nommément à Aubel où s'approvisionne principalement Verviers, le prix de ce tubercule est resté fixé, en juin et juillet, à frs. 4 et 4-40 l'hectolitre, tandis que ce prix s'est élevé à francs 7-20 à Bruxelles et à Gand, localités où il existe pareillement une grande agglomération d'ouvriers et où le prix des céréales est aussi en général plus élevé. Verviers n'est donc pas la seule localité où l'on ait à souffrir de la cherté des denrées dont il s'agit.

Du reste, nous pensons que les prix ne tarderont pas à baisser d'une manière plus marquée à la faveur de la mise en consommation des produits d'une récolte que tout annonce devoir être heureuse; c'est un nouveau motif pour la population ouvrière de ne pas prêter l'oreille à de pernicieuses excitations, et de ne pas compromettre plus gravement sa position par des mouvemens ou des désordres qui d'ailleurs seraient bientôt réprimés. Nous pensons aussi que cette probabilité très-vraisemblable ainsi que les autres faits et considérations que nous avons consignés plus haut, rendent inutile une convocation extraordinaire et immédiate des chambres. Si la récolte avait manqué, nous serions les premiers à la réclamer; mais comme, au contraire, on s'accorde à considérer cette récolte comme favorable, une pareille mesure est, nous le répétons, superflue et pourrait même avoir un effet moral dangereux.

Lord marquis de Lansdowne, président du conseil des ministres de S. M. Britannique, accompagné de sa famille et de sa suite, est descendu avant-hier à l'Hôtel d'Angleterre, où il a resté deux jours.

Le colonel des chasseurs en garnison à Liége désirant faire exercer les chasseurs à la cible sur l'île Werihet, en avait demandé l'autorisation à l'autorité communale par l'intermédiaire de la Société de Ste-Barbe. Cette autorisation a été accordée. Et M. Dubois, locataire de cette île, s'est empressé de la mettre à la disposition de M. le colonel.

On lit dans l'*Indépendant* :

«Des ordres viennent d'être donnés pour la rentrée dans leurs garnisons ordinaires, des troupes qui avaient été dirigées vers le Luxembourg. Nous apprenons que cette mesure a été prise, parce que toute apparence de conflit relativement à Marteange a disparu, et que les assurances les plus satisfaisantes ont été *renouvelées* par le cabinet de La Haye, pour la remise entière du différend aux délibérations des commissaires démarcateurs. »

— Par suite de la rentrée en France de plusieurs d'entr'eux, le nombre des officiers français servant dans l'armée belge, sans y avoir été admis définitivement, se trouve réduit à 15, savoir : 1 officier-général, 2 lieutenants-colonels, 3 majors, 8 capitaines, 1 lieutenant.

— M. Dubus de Gisignies, désigné par l'opinion publique comme devant être nommé à l'ambassade de La Haye, va, dit-on, quitter demain son château pour se rendre dans cette capitale, où il aura une conférence avec S. M. le roi de Hollande. C'est du résultat de cette visite que dépendra l'acceptation de M. Dubus, car, si le roi de Hollande qui lui accorde la plus haute estime, témoigne qu'il lui serait agréable de le voir représenter la Belgique, M. Dubus consentira à rendre ce service à son pays.

(*Commerce Belge.*)

—On écrit d'Amsterdam, 14 août, au *Journal des Débats* :

On apprend que M. le baron Van Zuylen de Nyeveldt vient d'être nommé ambassadeur de la Hollande près la cour des Tuileries, et qu'il partira bientôt de La Haye pour se rendre à son poste.

— Voici les noms des douze officiers belges auxquels la sollicitude du roi a fait obtenir, lors de son dernier voyage à Paris, la croix d'officier ou de chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur :

M. le colonel Boucher, officier; M. le colonel de la Haye, idem; M. le lieutenant-colonel Borremans, id.; M. le colonel Joly, chevalier; M. le colonel Henkart, id.; M. le lieutenant-colonel de Schenofski, id.; M. le lieutenant-colonel Maenhout, id.; M. le lieutenant-colonel Caron (pensionné), id.; M. le major Van Geert, id.; M. le major Bundgen, id.; M. le major Leboutte, id.; M. le major de Gallaux, id.

— La légation de France, à Bruxelles, a reçu le cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture de 22 millions de kilogrammes de charbon de terre en roche, nécessaire au service des paquebots à vapeur de l'administration des postes de France pendant l'année 1840.

Cette adjudication aura lieu à Paris, le 4 octobre prochain. Les personnes qui désireraient se rendre adjudicataires de cette fourniture, sont invitées à se présenter à la chancellerie de la légation, où il leur sera donné communication du cahier des charges.

— Voici la composition définitive du jury d'examen pour la candidature en médecine :

Président, M. Vanden Corput, de l'Université de Bruxelles; secrétaire, M. Burggrave, de l'Université de Gand; M. Graux, de l'Université de Bruxelles; M. de Block, de l'Université de Gand; M. Martens, de l'Université catholique; M. Michaux, de l'Université catholique; M. Raickhem, de l'Université de Liége.

— La foudre est tombée lundi dernier à une heure et demie de l'après-dîner sur la ferme de M. Mignolet, dans la commune de Faimes, canton de Waremme, et a renversé six chevaux, dont deux sont restés morts sur la place. Une chose remarquable, c'est que deux hommes occupés, l'un à brider, l'autre à placer la croupière à un des chevaux foudroyés, n'ont eu aucun mal, bien qu'ils aient été jetés par terre. L'un des deux seulement éprouve dans les membres des douleurs contuses, espèces de courbature dont il souffre encore.

La *Gazette d'Augsbourg* publie, sous la rubrique Russie et Pologne, la nouvelle suivante :

« On écrit de Jassy, 20 juillet : L'armée russe se rassemble sur nos frontières et a pris les positions suivantes : Le 6e corps, commandé par le général Lieders est composé de 2 divisions et d'infanterie et d'une division de cavalerie avec l'artillerie, se trouve à Kischnem, Imaïl et Kelia; 10 régimens de cosaques, sous le commandement de l'hetman Wusilewski, sont cantonnés à Skularry et le long du Pruth; une autre division d'infanterie se trouve à Dubossary; huit régimens sous le commandement du général baron Van Osten Sacken à Akjerman et Bender, et trois divisions d'infanterie et une de cavalerie avec de l'artillerie de réserve, sous les ordres du baron Rudiger, se trouvent échelonnées de Kiew à Kaminiez-Podolski.

» Des pontons sont préparés de manière que le corps d'armée du général Lieders puisse traverser le Don et faire sa jonction en vingt-quatre heures. Des magasins de fourrages, etc., sont préparés. Une flottille russe est à l'ancre à l'embouchure du Don. Nous sommes à la veille de grands événemens. »

THÉATRE DU GYMNASE.

Quelques initiés, en parlant des changemens opérés au théâtre du Gymnase, en faisaient une relation tellement merveilleuse que nous avions peine à y ajouter foi. En effet, comment croire qu'il pût venir à l'idée de dépenser des sommes énormes pour embellir cette charmante bonbonnière dont la décoration avait encore tant de fraîcheur?...

Un heureux hasard nous a procuré hier l'occasion de nous assurer par nous-mêmes qu'il n'y a rien d'exagéré dans la description qu'on nous a faite; toute la distribution de la salle a été modifiée; les loges et les baignoires ont reçu une extension qui permet d'y caser, très-commodément, au moins cent spectateurs de plus; on a donné à leur balcon une nouvelle courbe qui place le premier rang en avant des colonnes; celles-ci se trouvent dissimulées dans les loges, qui sont maintenant étagées en gradins; de sortes que les toilettes ne perdront plus rien de leurs avantages.

C'est le propriétaire, M. R....., qui a conçu et fait exécuter ce plan ingénieux; cette disposition réunit les agrémens de la *coupe en retraite* aux avantages plus positifs de la *coupe verticale*. Le plancher des loges est garni de riches tapis, les bourrelets recouverts en damas de laine pourpre; des bouches de chaleur et des ventouses à soupapes sont établies dans toutes les parois de manière à régler la température comme dans une serre. Enfin, cette salle restaurée à neuf, décorée de dorures *semi-renaissance* du meilleur goût, offre à l'œil le plus séduisant aspect; là, tout est frais, brillant, confortable, et il ne serait pas étonnant que cette succursale dramatique obtînt le pas sur sa métropole, et l'éclipsât de toute la popularité de sa vogue. Surtout, qu'indépendamment du buffet intérieur, les habitués trouveront maintenant au rez-de-chaussée du même édifice, un beau café restaurant, établissement dont le besoin se faisait sentir l'année dernière et qui deviendra le *Tortoni* du quartier Saint-Jacques.

(*Industrie*)

Nous pouvons annoncer d'une manière positive, dit la *France musicale*, que Rossini doit, l'hiver prochain, rentrer dans sa patrie adoptive et que les loisirs de sa longue absence n'auront pas été stériles pour l'art.

L'illustre maëstro écrit à ses amis de France, que, loin d'avoir renoncé aux travaux qui ont fait la gloire de son nom, il n'est allé en Italie que pour y chercher le repos dont il avait besoin, et que son intention est de s'occuper, à son retour parmi nous, d'une grande composition lyrique.

Cette nouvelle sera accueillie avec joie par tous les amis de l'art musical. Il est temps en effet que le génie de Rossini enfante un de ces miracles qui lui sont familiers et qu'une impulsion féconde nous ramène au culte des belles traditions un peu trop oubliées de nos jours.

---

et la nôtre, partirent en même temps; presqu'à bout portant, elles firent des deux côtés un affreux ravage. Trois fois les pirates tentèrent de nous enlever à l'abordage, mais autant de fois repoussés par mon brave équipage à la tête duquel s'était placé mon hôte, ils ne purent parvenir à se jeter sur mon pont. Les deux bâtiments continuèrent à se combattre pour ainsi dire vergue à vergue pendant plus d'une heure avec le plus terrible acharnement; ce fut alors que je reçus cette blessure, dit le capitaine en interrompant son récit et en nous montrant une profonde cicatrice qui sillonnait sa poitrine, et cependant, M. Armstrong, ajouta-t-il en s'adressant à son lieutenant, vous n'avez pas craint d'insulter un vieux marin en lui jetant à la face l'épithète flétrissante de *lâche*.

— Pardonnez à un moment d'emportement et d'oubli de mes devoirs dont je me repens bien sincèrement, lui répondit le jeune officier en essuyant furtivement une larme; je vous ai jugé sur les apparences et...

— Et elles étaient contre moi, j'en conviens; répondit le premier avec émotion; ainsi qu'il ne soit plus question de ce qui s'est passé entre nous, ajouta-t-il en tendant à son subordonné en signe de paix et d'oubli une main que celui-ci pressa entre les siennes, et ces deux hommes, dont le cœur était naguère encore si profondément ulcéré l'un contre l'autre, redevinrent en un instant, des amis assez dévoués pour se faire mutuellement le sacrifice de leur vie. Noble exemple de grandeur d'âme, commun parmi les bons et intrépides enfants de l'Océan, si petits dans les salons, si grands, si imposans dans les tempêtes et les combats.

Ayant enfin perdu tout espoir de se venger et même hors d'état de pouvoir continuer la lutte, reprit le capitaine, les pirates tentèrent de s'éloigner mais nous ne leur en laissâmes pas le temps; nous les criblâmes d'une dernière bordée à laquelle ils ne répondirent que par des vociférations sauvages et des cris de désespoir.

— Rendez-vous! c'est Alidar qui vous l'ordonne, leur cria mon hôte; apportez moi votre pavillon que vous avez déshonoré et amenez-moi le traître qui vous commande, ou je vous extermine jusqu'au dernier, ajouta-t-il d'une voix formidable.

Un court et morne silence suivit cette sommation; puis après une mêlée sanglante qui s'engagea à bord de la goëlette désemparée, le pavillon noir fut amené et conduit à notre bord, ainsi qu'un homme fortement garoté.

— Infâme! lâche assassin! prépare-toi à la mort, lui dit Alidar d'une voix sombre, lorsque pâle et tremblant, il se trouva devant lui.

— Je te demande la vie, s'écria le prisonnier en tombant à genoux.

--- Cette vie que tu mendies si bassement, je l'ai sauvée deux fois au péril de la mienne, lui répondit Alidar; pas de grâce, pas de pitié pour les traîtres et les ingrats, ajouta-t-il en appuyant le canon d'un pistolet sur le front livide du suppliant; mais non repartit-il en replaçant son arme dans sa ceinture, non tu n'es pas digne de périr par ma main, un tel châtiment serait trop prompt et trop doux pour expier le crime exécrable dont tu t'es rendu coupable; tu mourras, mais ton agonie sera lente et terrible; que ton sort serve d'avertissement à ceux qui seraient tentés d'imiter ton exemple.

Puis ayant fait mettre à flot un radeau construit avec des tonneaux vides, tenus ensemble au moyen de cordages et de planches, entre lesquelles fut fixé un espare surmonté d'une banderole noire; on y plaça un baril rempli de poudre sur lequel on amara fortement le chef des forbans, puis Alidar, ayant mis lui-même le feu à l'extrémité d'une longue mèche dont l'autre bout avait été introduit dans le baril, son ennemi fut abandonné aux flots, assis sur une mine dont chaque seconde avançait la terrible et inévitable explosion. Longtemps nous pûmes entendre ses prières et ses malédictions, ses supplications et ses menaces, puis lorsque ses cris déchirans qui allaient en affaiblissant, se furent enfin entièrement perdus dans l'espace, nous pûmes voir longtemps encore, balancer sur la cime des vagues et agité par la brise du soir le lugubre drapeau que la justice et la vengeance d'Alidar avait attaché sur sa tombe. Une heure après, heure qui dut être pour le condamné un siècle d'horribles angoisses, car il pouvait calculer avec une affreuse précision l'instant de sa destruction, aux progrès lents mais continus du feu qui rongeait le dernier lien qui l'attachait encore à la vie, une vive et une forte détonation nous apprirent que tout était à jamais fini pour lui dans ce monde.

Les deux équipages consternés, étaient restés muets spectateurs de cette terrible exécution qui ne devait cependant encore être que le premier acte du drame sanglant qui se déroulait sous nos yeux; mais pour abréger la relation de cette épouvantable scène de mort, je vous dirai seulement, continua le capitaine en essuyant les gouttes de sueur que sur douze hommes désignés par Alidar, six furent pendus aux vergues de la goëlette et que je n'obtins que par faveur spéciale, que les six autres condamnés au même supplice seraient abandonnés sur l'immense Océan sur un canot dépourvu d'eau et de vivres, sort mille fois plus affreux qu'une mort immédiate, mais que ces malheureux accueillirent comme un bienfait, bercés sans doute par l'espérance d'être recueillis par quelque navire. Ont-ils été sauvés? ont-ils péri de faim et de misère? se sont-ils entre-dévorés? c'est ce qu'on ne saura probablement jamais.

A toutes mes instances pour obtenir leur grâce entière, Alidar répondait : Ce que vous me demandez c'est d'échanger ma vie contre celle des coupables; ce sont des bêtes féroces qu'il faut tuer pour ne pas en être dévoré, et c'est le seul moyen de dompter ceux qui restent. Capitaine, medit-il, lorsque tout fut terminé, je vais reprendre possession de mon navire que j'ai dû abandonner pour me soustraire à la rage de quelques rebelles à la tête desquels s'était placé mon perfide lieutenant. Je n'oublierai jamais que je vous dois la vie; et partout où flotteront ces couleurs en vue d'un bâtiment que je commanderai, ajouta-t-il en me remettant le même pavillon que j'ai fait arborer aujourd'hui sur le *Robuste*, protection et assistance vous seront accordées; puis après m'avoir promis qu'il ne répandrait jamais le sang des vaincus, il me fit ses adieux et se rendit seul au milieu d'un équipage naguère encore en pleine révolte contre son autorité et qu'il venait de décimer impitoyablement par le feu de l'artillerie et par de sanglantes exécutions.

— Combien nous eussions voulu voir ce terrible Alidar, dîmes-nous tous à la fois, lorsque le capitaine eut terminé son récit.

— Vos désirs ont été satisfaits.

— Comment?

— Celui qui était tantôt, là, devant vous...

— Eh bien?

— C'était Alidar lui-même.

Comme nous nous disposions à aller chercher quelques heures de repos dont nous avions un si grand besoin, après toutes les émotions de cette nuit, nous entendîmes une vive canonade dans la direction que nous suivions; elle dura environ une demi-heure, puis tout tomba dans le silence. Curieux de reconnaître le résultat de l'engagement dont le bruit lointain était parvenu jusqu'à nous, nous restâmes sur le pont, et au lever du soleil, nous aperçumes deux bâtimens qui vogaient de conserve; l'un, portant dix-huit bouches à feu, paraissait fortement endomagé; l'autre, beaucoup plus petit, n'avait que peu souffert. Lorsque ces deux navires, qui couraient à contre-bord de nous, furent par notre travers, nous vîmes flotter sur le plus grand les couleurs anglaises renversées surmontées du sinistre pavillon noir; dans l'autre, nous reconnûmes le sombre schooner d'Alidar que nous vîmes ce jour-là pour la dernière fois.

J'appris, quelques années plus tard, que le *Requin*, chassé par une frégate anglaise à laquelle il lui était impossible de résister, s'était perdu corps et biens sur les rochers qui bordent les côtes de St.-Domingue. Fidèle à l'emblème qu'il avoit adopté, Alidar aima mieux mourir que de se rendre.

G. B.-F. S...s.

AVIS. — Le sieur J. Defrecheux demande l'autorisation d'établir une Fonderie en Fer à deux couplots sur une pièce de terre située au faubourg St-Léonard et portant le n. 443 du cadastre.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 19 août 1839.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 21 AOUT.

Naissances : 6 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 1 homme, 3 femmes, savoir :

Benoît Rayé, sergent au 1er régiment de ligne, âgé de 65 ans, époux de S. Marg. Jaufres. — Anne-Marie Dehosse, âgée de 75 ans, quai de la Sauvenière, veuve de Pierre-Joseph Prevoz. — Josephine-Charlotte Vincent, âgée de 42 ans, sans profession, faubourg Ste-Marguérite, épouse de Jean-Baptiste Sentron. — Marie-Anne Misser, âgée de 40 ans, journalière, rue Hovémont, épouse de Jacq. Courard.

ANNONCES.

DIMANCHE 25 août, ON JETTERA des ROUES D'OIES, chez Libert, à Ste.-Walburge.

P. J. STAS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de reprendre l'ancienne AUBERGE des 4 SCEAUX rue derrière la Madelaine. Le local est entièrement restauré et meublé à neuf. Il se recommande à MM. les voyageurs, rien ne sera négligé pour les satisfaire.

Il prendra des Pensionnaires.

Table d'Hôte à une heure. — Diners particuliers.

HUITRES anglaises, Esturgeons, Anchois, Moules, Crabes, Chevrettes, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

F. HARDY, rue du Stockis, a reçu des ANCHOIS nouveaux 1re qualité et HUITRES id.

En réponse à l'annonce insérée dans les journaux du 21 de ce mois, j'informe le public que ma créance résulte d'un acte d'obligation passé devant le notaire Wasseige le 11 juillet 1838, par lequel défunt Gme. Cap et son épouse née Falloise se sont reconnus redevables envers moi d'une somme de deux mille cent francs pour marchandises leur livrées.

Je me réserve de me pourvoir comme de droit contre la dite dame ou l'auteur de cet avis qui n'est que l'œuvre de la méchanceté et de la plus insigne mauvaise foi.

Olivier LEPAGE, Négt. à Ans.

UN JEUNE HOMME de bonne famille, muni de bonnes recommandations et ayant déjà voyagé pour l'article d'aunage, désirerait trouver de l'EMPLOI, soit dans une Maison de Commerce, pour les Voyages ou la Tenue des Livres, soit dans une administration quelconque.

S'adresser quai St.-Léonard, n° 28, à Liége, sous les initiales X. L.

On demande un JEUNE HOMME de 14 à 15 ans, ayant une bonne écriture, pour être employé au bureau de cette feuille.

AVIS.

CANAL DE MAESTRICHT

A BOIS-LE-DUC.

Le public est informé que, pour faciliter l'exécution des travaux nécessaires au rétablissement de la navigation jusques dans l'intérieur de la ville de Maestricht, les eaux du canal seront baissées depuis le 23 aoutcourant jusqu'au 1er octobre prochain.

Le gouverneur de la province de Limbourg,
Baron DE LAMBERTS.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER.

S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

LE JEUDI 5 SEPTEMBRE PROCHAIN,

à 2 heures de relevée,

IL SERA VENDU DEFINITIVEMENT

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En l'étude et par le ministère de Me DUSART, notaire à Liége,

UNE MAISON,

Située à Liége, rue Hors-Château, n° 460, faisant le coin de la rue de la Rose.

S'adresser audit notaire.

VENTE

PAR

suite de folle enchère.

Le VENDREDI 6 SEPTEMBRE prochain, à 10 heures, Me DUSART, notaire à Liége,

VENDRA SUR FOLLE ENCHÈRE,

devant M. le juge-de-paix des quartiers Nord et Est de cette ville, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

DEUX MAISONS,

situées à Liége, rue devant St-Thomas, l'une n° 287, ayant douze pièces à feu, deux bâtimens séparés, deux cours, trois caves, pompes, etc., etc.

L'autre n° 258, ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc.

BELLE VENTE
DE BOIS.

JEUDI 29 AOUT 1839, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une

GRANDE QUANTITE DE BOIS,

SAVOIR :

Gros Chênes, dont une partie propre à scier de long, Hêtres, Vernes, Poutres, une forte partie de bois de fosses, Jantes, Rais, Planches de Hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

A VENDRE
UN TERRAIN
D'UNE SEULE PIÈCE,

MESURANT 91 HECTARES, 64 ARES, 26 CENTIARES.

LE 26 AOUT 1839, à une heure de relevée,

La commune de Forêt, fera VENDRE publiquement en la demeure de M. Jean-Gilles VANDALEM, à Prayon, commune de Forêt, par le ministère du notaire DELIEGE,

UNE PIÈCE DE TERRE ET PATURE,

sise dans la commune de Forêt, près de Beaufays, mesurant 91 hectares, 64 ares, 26 centiares.

Ce terrain, par sa proximité de plusieurs routes et d'une nombreuse population, est propre à être mis en culture, il formerait la plus belle ferme du pays.

Il contient des mines de fer et du sable propre aux fonderies, ainsi qu'aux chemins de fer.

L'établissement de la section de Liége à Verviers, donnera une nouvelle activité aux sablières qu'on y a établies.

Il sera exposé d'abord en 12 lots, puis en masse.

Le dépôt de l'**ESSENCE DE SALSEPAREILLE** de Breton, pharmacien, à Paris, si connue par son efficacité contre les MALADIES SECRETES, et généralement toutes les affections de la peau, dues toujours à un sang âcre et vicié, telles que DARTRES, GALES, HUMEURS FROIDES, etc., se trouve chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, à Liége.

LIBRAIRIE DE J. J. LARDINOIS,

RUE DEVANT-LES-CARMES, N. 384-44, A LIEGE.

Journées Mémorables de la Révolution française, racontées par un père à ses fils, ou récit complet des évènemens qui se sont passés en France, depuis 1787 jusqu'en 1804 : par le vicomte WALSH, auteur des *Lettres Vendéennes*, et du *Tableau des Fêtes Chrétiennes*. 2 beaux vol. in-8°, ornés de portraits. Prix 4 frs (*L'édition française coûte 28 francs.*)

Voyage ou mes Vacances en Italie. Beau vol. in-8°., avec estampe, 2 fr. — Le même in-12, 1 fr. 50 c.

Louis-le-Pieux et son siècle ; par Frantin, auteur des *Annales du Moyen-âge*. 2 beaux vol. in-8°, avec cartes, etc., 13 francs.

Promenades historiques dans le pays de Liége, par le docteur B.. Y. 2 volumes in-8°, ornés de cartes, planches, etc., 9 frs.

VILLE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collége des bourgmestre et échevins informe les intéressés QUE L'ADJUDICATION DE L'ENTRETIEN.

DES

bâtimens communaux

aura lieu le 26 courant, à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des travaux publics chaque jour de 9 heures à une heure de relevée.

A Liége, le 12 août 1839.

Le président, J.-J. *Tilman*.
Par le collége, le secrétaire, *Demany*.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1re qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	STATIONS DE DESTINATIONS. A BRUXELLES. Dilig.	C.-à B	Wag.	A MALINES. Dilig.	C.-à B	Wag.	A ANVERS. Dilig.	C.-à B	Wag.
De Bruxelles. . .	» »	» »	» »	2 »	1 25	1 »	3 50	2 25	1 75
» Malines. . . .	2 »	1 25	1 »	» »	» »	» »	2 »	1 25	1 »
» Anvers. . . .	3 50	2 25	1 75	2 »	1 25	1 »	» »	» »	» »
» Termonde. . .	3 25	2 »	1 50	2 »	1 25	1 »	3 25	2 »	1 50
» Gand.	5 »	3 25	2 25	4 »	2 50	1 75	5 »	3 25	2 25
» Ostende . . .	10 »	6 50	5 »	8 75	5 75	4 25	10 »	6 50	5 »
» Louvain . . .	3 »	2 »	1 25	2 »	1 25	1 »	3 50	2 25	1 75
» Tirlemont . .	4 75	3 25	2 25	3 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50
» Ans.	8 »	5 50	4 »	7 »	4 75	3 50	9 »	6 »	3 50
	A LOUVAIN.			A TIRLEMONT.			A ANS.		
De Bruxelles. . .	3 »	2 »	1 25	4 75	3 25	2 25	8 »	5 50	4 »
» Malines. . . .	2 »	1 25	1 »	3 50	2 25	1 75	7 »	4 75	3 50
» Anvers. . . .	3 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50	9 »	6 »	4 50
» Termonde. . .	3 50	2 25	1 75	5 50	3 50	2 50	9 »	6 »	4 50
» Gand.	5 75	3 75	2 75	7 »	4 75	3 50	10 75	7 »	5 25
» Ostende . . .	10 75	7 »	5 25	12 »	7 75	6 »	16 »	10 25	7 50
» Louvain . . .	» »	» »	» »	2 »	1 25	1 »	3 50	3 50	2 75
» Tirlemont . .	2 »	1 25	1 »	» »	» »	» »	3 50	2 25	1 75
» Ans.	3 50	3 50	2 75	3 50	2 25	1 75	» »	» »	» »
	A TERMONDE.			A GAND.			A OSTENDE.		
De Bruxelles. . .	3 25	2 »	1 50	5 »	3 25	2 25	10 »	6 50	5 »
» Malines . . .	2 »	1 25	1 »	4 »	2 50	1 75	8 75	5 75	4 25
» Anvers. . . .	3 25	2 »	1 50	5 »	3 25	2 25	10 »	6 50	5 »
» Termonde. . .	» »	» »	» »	2 »	1 25	1 »	7 »	4 75	3 50
» Gand.	2 »	1 25	1 »	» »	» »	» »	5 50	3 50	2 50
» Ostende . . .	7 »	4 75	3 50	5 50	3 50	2 50	» »	» »	» »
» Louvain . . .	3 50	2 25	1 75	5 75	3 75	2 75	10 75	7 »	5 25
» Tirlemont . .	3 50	3 50	2 50	7 »	4 75	3 50	12 »	7 75	6 »
» Ans.	9 »	6 »	4 50	10 75	7 »	5 25	16 »	10 25	7 50

BOURSES.

PARIS, LE 20 AOUT.

3 p. c.	80 60	Mutualité. . . .	—
4 p. c.	103	Act. Réunies. . .	—
5 p. c.	112 65	B. c. d'Anvers. . .	—
Act. de la Banque.	2755	Dette active. . . .	19 5/8
Ob. de la v. de Par.	—	Passive	4 1/8
Emp. belge. . . .	—	Emp. romain . . .	102 5/8
Soc. générale. . .	—	Naples.	101 05
B. de Belg. . . .	770	Empr. port. 3 p. c.	—

LONDRES, LE 19 AOUT.

3 % consolidés. .	91 5/8	Différées	8 7/8
Belge. 1832. . . .	103 3/8	Passives	4 1/2
Hol. Dette active.	54 1/2	Russie.	—
Portug. 5 p. c. .	—	Brésil.	78 1/4
Id. 3 p. c. .	18 3/4	Mexicains 5 p. c.	—
Esp Emp. 1834. .	19 7/8 19 3/4		

AMSTERDAM, LE 20 AOUT.

Dette active. . . .	54 3/16	Espagne. Ardoin.	18 1/4
5 p. c.	102 3/16	D. diff. 1830. . .	—
Billet de chang. .	26 5/16	» » 1835 . . .	—
Synd. d'am. . . .	96 5/16	» » Passive. . .	—
» 3 1/2 % . .	81	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	172 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	—
» de Rotterdam.	—	» —1829.	—
Prusse L. 1832. .	—	» C. c. Hope.	97 3/4
Autriche. Métall.	104 1/8	» Ins. gr. liv.	68 3/8
Brésil. Emp. . . .	78 3/8	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 21 AOUT.

Anvers. Dette act.	105 1/4			Prusse. Em. à Berl.	122 1/4	A
» Dette diff.	50 1/2	A		Naples. Cert. Fal.	95	P
Emp. de 48 milli.	101 3/4	A		Et. R. Levée 1832.	101 1/2	A
» de 30 milli.	91 7/8			Cert. à A. 1834. .	100 5/8	A
Hollande. Det. act.	—			CHANGES.		
Rente rem.	—					
Autriche. Métalliq	108			Amsterd. C. jours	1/2 0/0 P	A
Lots de fl. 100. . .	—			Id. 2 mois.	—	
» fl. 250. . .	470		A	Rotterd. C. jours.	1/2 % P	P
» fl. 500. . .	822		A	Id. 2 mois	—	
Polog. Lots fl. 300	120		P	Paris. C. jours.	1/4 av	P
» » fl. 500	136 1/4 et		A	Id. 2 mois	1/2 0/0 P.	A
Brésil. E. L. 1834.	78		A	Londres. C. jours.	40	P
Espagne. Ardoin.	18 1/8		P	Id. 2 mois	39/8	A
Dette pasive 1834.	—			Francfort. C. jours	36 1/16	A
» différée. . .	—			Id. 3 mois	35 11/16	A
Danemarc. E. Not.	96		A	Bruxelles et Gand.	1/4 0/0	A
Dito à L. . .	74 1/4		A			

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole s'est maintenue aujourd'hui de 18 1/8 à 1/16 A. Les primes étaient très-offertes et à bon compte et les affaires ont été peu actives. Les fonds réputés solides soutiennent leurs prix mais les transactions sont peu importantes.

BRUXELLES, LE 21 AOUT.

Dette active 2 1/2	55 3/4			Brasseries. . . .	—	
Emp. Rotshchild.	101 3/4		P	Tapis.	—	
Fin courant. . . .	—			Fer d'Ougrée. . .	—	
Emp. de 30 mill. .	91 3/4		A	Mutualité. . . .	104	A
Id. de 37 mil. .	71 5/8		P	S. C. Bruges. . . .	—	
Emp de 1832 (4).	—			Monceaux.	—	
Act de la Soc. G.	750			Act. Réunies. . . .	—	
Emp. de Paris. . .	—			Bornage.	—	
S. de Comm. de c.	116		P	Houyoux.	—	
B. de Belgique. .	74 3/8		P	Papeterie.	—	
C. de S. et Oise. .	—			Lits de fer. . . .	—	
Hauts-Fourneaux.	—			H.-F. Luxembourg	—	
Banque Foncière.	—			Civile.	—	
Idem.	—			Herve.	—	
Flenu.	—			Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—			Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	—			Asphalt.	—	
Soc. Nationale. .	—			Holl. Dette active.	—	
Levant du Flenu.	—			Losrenten inscrit.	—	
Ougrée.	—			Autriche. Métalliq	—	
Sars-Longscham.	—			Naples. C. Falcon.	—	
Chemin de Fer. .	—			Espagne. Ardoin.	18 1/16	
Vennes.	—			Fin courant. . . .	—	
St-Léonard. . . .	—			Prime un mois. .	—	
Chatelineau. . . .	—			Différée de 1830.	—	
Verreries.	—			Idem de 1835. . .	—	
Betteraves. . . .	—			Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—			Brésil. E. de Roth.	—	
L'Espérance. . . .	—			Rome. E. de 1834.	—	

VIENNE LE 12 AOUT.

Métalliques 5 p. c., 108 3/8. — Actions de la Banque 1536.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 21 AOUT.

La barque américaine Biney, v. de New-York, ch. de div. march.

Le pleyt belge Drg Gebroeders, v. d'Amsterdam (par mer), ch. de diverses marchandises.

Le koff hanov. Catharina, v. de Bergen, ch. de stockfischs, pour Bruxelles.

Le brick anglais Havanna, v. de la Havane, ch. de sucre.

La galeasse mecklenb. Sonne, v. de Riga, ch. de graine de lin.

La galeasse mecklenb. de Tambe, v. de Riga, ch. de céréales.

Le koff hanov. Stad Meppe, v. de Riga, ch. de céréales.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liége, N° 622.